Pour vivre heureux, vivons cachés… mais laurelles et thuyas sont sur la sellette !

écrit par Maxime | 13 février 2024

Il paraît que pour vivre heureux, il faudrait vivre caché. Je ne suis pas persuadé que ce soit vrai dans l'absolu. Trop se cacher, c'est finalement disparaître donc mourir. L'interaction sociale, même voire peut-être surtout avec son ennemi, est indispensable pour demeurer pleinement conscient de sa condition.

Mais il est vrai que pouvoir se retirer parfois dans l'intimité totale, échapper aux regards, vivre comme si les autres n'existaient pas pendant quelques heures, permet de se ressourcer et d'oublier ses ennuis, du moins ceux causés par eux. Se retirer dans un bâtiment ou dans un jardin, ce morceau de nature qui n'appartient qu'à soi, si agréable à la belle saison. Le jardin privé par opposition au jardin public où la liberté d'aller et venir permet à tout un chacun de déambuler, de poursuivre ainsi le jeu social. Le jardin privé marque une pause dans le jeu social, ou un choix de limiter celui-ci avec qui s'y trouve autorisé à pénétrer.

Pour échapper à la vue, se sentir chez soi ou entre soi, ne pas risquer d'agression extérieure dans ce moment sacré dans une vie qu'est le repos au jardin, ou même dans un intérieur où l'on ne voit pas la rue, qui ne nous y voit pas, autre façon de se couper du monde momentanément, longtemps on construisit des murs.

La fonction élémentaire du mur aussi est la protection contre le cambriolage. Avant "google maps" qui permet de voir déjà beaucoup de ce que les murs cachaient autrefois, puisque la vue du ciel, parfois en 3D, est la même que celle qu'un pilote d'avion navigant à une faible altitude pourrait avoir, le mur pouvait cacher totalement de la vue la propriété immobilière d'une personne…

Désormais, non seulement le mur est de moins en moins souvent autorisé, mais il ne permettra plus de garder totalement hors de la vue des personnes mal intentionnées

sur ce qui vous appartient.

On a beaucoup parlé aussi des murs anti-migrants quand Trump était président des Etats-Unis… le mur est assurément un sujet politique et un symbole de l'opposition entre patriotes et mondialistes.

Combien de maisons sont ainsi dissimulées derrière des murs, en ville comme à la campagne, s'agissant des fermes ou des maisons de maître… Ces murs solides qui ont traversé les générations, offert un sentiment de sécurité élevé tant leur hauteur autorisée était de nature à dissuader toute tentative d'intrusion non souhaitée.

Las, les PLU (plans locaux d'urbanisme) interdisent très souvent désormais de construire des hauts murs.

Beaucoup de PLU désormais n'autorisent que le muret (ou la murette selon le mot qu'on préfère), éventuellement surmonté(e) d'une clôture ajourée.

La règle n'est pas la même sur tout le territoire dans ce domaine. Si vous voulez faire construire un mur, renseignez-vous auparavant car en cas d'infraction d'urbanisme, vous pouvez être contraint à démolir le mur trop élevé…

Le mur de 2 mètres notamment n'est pas autorisé sur tout le territoire. Bien souvent, la murette de 1m20 sera tolérée seulement, avec un grillage par-dessus.

Ces règlements d'urbanisme variables selon les communes sont d'ailleurs une hérésie du point de vue de l'unité de la République. Il n'y a pas de loi unique sur un territoire mais la loi varie selon la commune qu'on habite, ce qui ne pourrait encore se tolérer que pour des lieux pittoresques dont on chercherait à préserver l'identité exceptionnelle, particulière, remarquable…

Bien au contraire, avec cet urbanisme à géométrie variable,

ce que vous pouvez faire chez vous dépend de la couleur politique de la commune ou, souvent plutôt, de l'intercommunalité où vous habitez. Encore une façon de vous casser les pieds même chez vous.

C'est que l'écologie a fini par infiltrer ces règlements d'urbanisme et, de plus en plus souvent, il y est désormais inscrit qu'il est interdit de construire des murs entre les propriétés voisines. Seules les haies sont autorisées dans de nombreuses villes.

Qui dit haie dit corvée annuelle, au moins, de la tailler pour respecter les limites de propriétés et éviter les conflits de voisinage. La haie elle-même se voit assigner une hauteur maximale.

Et il faut être patient car, dans les premières années, la haie n'est pas assez haute pour offrir de l'intimité. Bien souvent, il faut 10 ans pour bénéficier d'une haie touffue.

Nouvelle étape dans cette montée des contraintes relatives à l'intimité qu'on peut avoir chez soi, certains types de haies sont en voie d'être interdites.

C'est en Suisse que c'est en train de se passer…. désormais, les haies de lauriers-cerises et de thuyas sont dans le collimateur de certains cantons et carrément interdites.

https://www.24heures.ch/une-haie-de-laurelle-sauve-ses-feuilles-en-justice-802772677652

https://www.illustre.ch/magazine/autrefois-tres-appreciees-les-haies-de-thuyas-sont-aujourdhui-devenues-indesirables-580058

Ces espèces particulièrement efficaces pour créer un écran opaque, dont la densité peut être telle qu'ils offrent les mêmes garanties de sécurité qu'un mur élevé, se voient reprocher de ne pas être assez intéressantes pour la biodiversité.

Pas assez de fleurs à butiner, pas assez de matière végétale pouvant intéresser les petits insectes et les petits mammifères (comprendre : les rongeurs susceptibles de rentrer chez vous et grignoter votre isolation, vos gaines avec des risques d'incendie…).

La guerre est déclarée aux thuyas, rebaptisés "béton vert", qui présentent pourtant l'avantage de ne pas coûter cher, pousser vite et pouvoir atteindre une hauteur offrant une parfaite intimité, entre autres avantages…

> *Commune à beaucoup de jardins, la haie de thuyas a l'avantage d'avoir une* ***croissance rapide*** *-l'arbre peut monter jusqu'à 20 m, d'être un* ***excellent brise-vue*** *et* ***brise-vent****, et de pouvoir être planté presque toute l'année sauf en cas de gelées.*
>
> *Originaire d'Amérique du Nord, l'****Arbor vitae*** *(pour « arbre de vie ») est un végétal apprécié pour composer des haies. Son* ***feuillage persistant*** *reste bien vert tout au long de l'année. Il est également très* ***résistant à la pollution et aux maladies et champignons*** *qui s'attaquent aux végétaux.*

https://www.consoglobe.com/jardin-bio-evitez-thuyas-4031-cg

Tous ces champignons à traiter dans nos jardins épargnent effectivement les thuyas…

Il en va de même des laurelles, ou lauriers-cerises, accusés quant à eux de trop proliférer au détriment d'autres espèces…

Ainsi finalement, l'écologie et l'urbanisme auront eu raison des murs de pierre et sont en voie de préjudicier aux murs végétaux que sont les murs de conifères, les murs de lauriers devenus si courants.

L'écologie au nom de l'asservissement de l'Homme à la nature ; l'urbanisme au nom du recul des libertés individuelles qui fait qu'une propriété privée est désormais conçue avant tout

comme un élément du paysage d'une ville qu'il ne serait plus légitime de cacher.

Au nom de l'écologie, certaines municipalités ont voulu inciter voire obliger des propriétaires à arracher leurs haies si protectrices, tant de la vue que des accès non désirés…

https://www.rts.ch/info/suisse/13611004-longtemps-prisees-les-haies-de-thuyas-sont-nefastes-pour-la-biodiversite.html

https://www.terrenature.ch/celebre-plante-de-nos-haies-linvasive-laurelle-sera-bientot-bannie-du-pays/

https://www.rts.ch/info/regions/vaud/14105299-arbustes-envahissants-les-laurelles-seront-interdites-a-la-vente-dans-le-canton-de-vaud.html

> *Dans la pépinière Baudat à Romanel-sur-Lausanne, Mélanie Baudat, également vice-présidente de l'association Jardin Suisse-Vaud, représente la troisième génération de pépiniéristes. Interrogée dans l'émission On en parle, elle explique la problématique des laurelles: "Lorsque cette plante monte en fleurs puis en graines, ces dernières se disséminent dans la nature. Or, cette plante n'est pas intéressante pour la biodiversité parce qu'elle n'amène rien: les oiseaux ne les utilisent pas et elles prennent la place d'autres végétaux qui pourraient amener plus de biodiversité."*
>
> *« Le laurier palme est une espèce importée d'Europe orientale et d'Asie mineure, rappelle Jérémy Allain.* ***Ici, les insectes ne connaissent pas cette plante, alors ils ne vont pas dessus. C'est une perte d'habitat naturel.*** *»*

https://actu.fr/bretagne/lamballe-armor_22093/le-laurier-palme-un-danger-pour-la-biodiversite-des-bois-et-forets-en-bretagne_41640082.html

Pour ma part, j’ai des lauriers-cerise et je ne les ai jamais vu essaimer plus loin qu’à quelques centimètres du pied de l’arbre… Je pense plutôt que ces espèces agacent certains écologistes qui regrettent qu’elles ne soient pas un habitat propice aux insectes, qu’elles ne produisent pas de fruits ou de baies qui attirent certes les jolis oiseaux **mais aussi les rongeurs.**

Sans doute qu’existent des espèces assez performantes pour l’intimité mais pour avoir chez moi de nombreuses essences, je trouve que les lauriers-cerise sont ceux qui me demandent le moins de soins. Je peux même les tailler à la saison froide, plutôt que de gâcher les belles journées de l’année à faire ce travail.

Désormais interdits dans plusieurs cantons de Suisse, au nom d’une conception extrémiste de la biodiversité et de l’écologie, thuyas et lauriers-cerise vont-ils l’être également en France ?

Les Français seront-ils obligés de les arracher ?

Les indemnités qui existent en Suisse pour inciter à remplacer ces haies représentant forcément un coût élevé…

Pour l’instant, les écolos dégénérés de France semblent occuper à d’autres genres de “destructurations”, comme dirait Sandrine Rousseau… jusqu’à quand ?